

Informations réglementées. Le présent communiqué contient des informations soumises à la réglementation européenne relative à la transparence des sociétés cotées.

Communiqué de presse

Louvain / le 25 avril 2016 / 17h40

Schéma de publication du 25 avril 2016 : 17h40 communiqué de presse disponible sur www.questforgrowth.com



QUEST FOR GROWTH

Pricaf, société d'investissement publique à capital fixe de droit belge

Prix d'émission pour l'augmentation de capital : 7,00 EUR par action ordinaire
VNI par action au 31/03/2016 : 9,21 EUR

Pour toute info complémentaire :

CAPRICORN VENTURE PARTNERS SA
Dr. Jos B. Peeters – Managing director Capricorn Venture Partners
Tél: +32 (0)16 28 41 00
Fax: +32 (0)16 28 41 08
quest@questforgrowth.com

Quest for Growth va émettre au maximum 3 843 316 nouvelles actions. Entre le 27 avril et le 11 mai 2016, les actionnaires existants pourront souscrire à 1 nouvelle action ordinaire pour 3 droits de préférence. De nouveaux investisseurs intéressés pourront acquérir entre le 27 avril et le 11 mai des droits de préférence sur Euronext Bruxelles et souscrire à une nouvelle action ordinaire pour 3 droits de préférence.

Le Conseil d'administration a fixé le prix d'émission à 7,00 EUR par action ordinaire.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas souscrire à l'augmentation de capital ou ne souhaitant y souscrire qu'en partie peuvent négocier leurs droits de préférence en bourse.

Les investisseurs particuliers et institutionnels peuvent introduire une demande d'acquisition de nouvelles actions sans droit de préférence pour le solde des actions qui n'auraient pas été souscrits par l'exercice de droit de préférence au terme de la période de souscription. Le prix des nouvelles actions auxquelles il pourra être souscrit sans droit de préférence sera de 7,00 EUR par action majorée de 3 fois le cours final des droits de souscription au dernier jour de la période de souscription, avec un maximum de 8,86 EUR par action. Le prix de cette offre publique ne sera donc jamais inférieur à 7,00 EUR par action ni supérieur à 8,86 EUR par action. Les investisseurs intéressés peuvent introduire une demande en ce sens pendant la période de souscription du 27 avril au 11 mai 2016.

La valeur nette d'inventaire de Quest for Growth s'élevait à 9,21 EUR par action au 31 mars 2016. La valeur nette d'inventaire au 31 décembre 2015 affichait 12,81 EUR par action. Le cours de l'action au 31 mars s'élevait à 10,50 EUR par action (31 décembre 2015 : 11,40 EUR par action). Le 23 mars, la société a payé un dividende de 2,73 EUR par action ordinaire.

La valeur nette d'inventaire au 30 avril 2016 sera publiée le 2 mai après clôture de la bourse.

Communiqué de presse

Louvain / le 25 avril 2016 / 17h40

Le prospectus a été approuvé par l'Autorité belge des services et marchés financiers le 25 avril 2016 (le "Prospectus"). Il est disponible en français, en néerlandais et en anglais. À partir du 27 avril 2016, il peut être consulté à certaines conditions sur les sites web de l'Émetteur (www.questforgrowth.com), de KBC Securities SA (www.kbcsecurities.com, www.kbc.be/corporateactions) et de Belfius Bank SA (www.belfius.be/questforgrowth). Il sera mis gratuitement à la disposition des investisseurs au siège social de l'Émetteur, Lei 19, bte 3, 3000 Louvain, à partir du 27 avril 2016. Il sera également mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur simple demande téléphonique auprès de KBC Bank SA au numéro 078/152 153 ou auprès de Belfius Bank SA au numéro 02/222 12 02.

Cet avis n'est pas un document d'offre ou un prospectus en ce qui concerne une offre de titres et/ou de droits de préférence et/ou d'autres droits ayant trait à Quest for Growth SA. Les investisseurs ne peuvent ni accepter une offre de titres et/ou des droits dont il est question dans cette annonce ni les acquérir, céder, mettre en gage ou en disposer d'une autre manière quelconque, à moins qu'ils ne le fassent en vertu de l'information contenue dans le prospectus applicable qui sera publié puis diffusé par Quest for Growth SA. Cette annonce ne constitue pas (ou ne fait pas partie de) une offre ou une invitation à la vente ou à l'émission, ni une invitation à remettre une offre d'achat ou de souscription de titres de Quest for Growth SA et/ou de droits de préférence ou d'autres droits y ayant trait. Aucune vente ni aucun achat de titres et/ou de droits visés par la présente annonce n'aura lieu dans une quelconque juridiction dans laquelle cette offre, cette sollicitation, cette vente ou cet achat, ou tout autre transfert seraient illégaux avant un enregistrement, une dispense d'enregistrement ou de qualification en vertu du droit sur les valeurs mobilières d'une quelconque de ces juridictions.

Aucune approbation n'a été demandée dans un autre pays que la Belgique pour les titres de Quest for Growth SA et/ou des droits de préférence et/ou d'autres droits y ayant trait. Ce document ne peut donc pas être diffusé ou publié dans une quelconque juridiction autre que la Belgique, sauf dans des circonstances qui mèneraient à l'observation de la législation et la réglementation applicable. Cette documentation ne forme pas tout ou partie d'une offre ou d'une invitation à la vente ou à l'émission, ou d'une invitation à remettre une offre d'achat ou de souscription de titres de Quest for Growth SA et/ou de droits de préférence ou d'autres droits y ayant trait aux États-Unis. Les titres et les droits mentionnés dans la présente annonce ne sont et ne seront pas enregistrés sous l'U.S. Securities Act de 1933 ou toute autre législation de toute autre État des États-Unis d'Amérique en matière de valeurs mobilières et ils ne peuvent pas être offerts, attribués, vendus, revendus, fournis, mis en gage ou, d'une quelconque autre manière, directement ou indirectement, être transférés aux États-Unis ou à des « personnes US » (« US Persons », telles que définies dans le Régulation S de l'U.S. Securities Act de 1933) sans enregistrement, sauf en vertu d'une dispense des conditions d'enregistrement prévues par l'U.S. Securities Act de 1933 ou d'une transaction qui n'y est pas soumise. Quest for Growth SA n'est pas et ne sera pas enregistrée conformément à l'US Investment Company Act de 1940 tel qu'amendé de temps à autres, et aucun investisseur dans tous titres ou droits décrits dans la présente annonce ne pourra bénéficier de l'Investment Company Act de 1940.



QUEST FOR GROWTH SA

Pricaf, société d'investissement publique à capital fixe de droit belge

Lei 19 - bte 3, B-3000 Louvain - Tél: +32 (0)16 28 41 00 - Fax: +32 (0)16 28 41 08

www.questforgrowth.com

quest@questforgrowth.com